



Flash inFO

Deux semaines de moins de modulation hautes pour le même nombre de modulation basse suite à intervention de Force Ouvrière

Lors de la réunion du Comité d'Établissement de février, la Direction a consulté les représentants des salariés pour la mise en place, comme par le passé, de modulation pour le secteur finition. Les raisons invoquées étaient d'éviter du chômage partiel et tenir compte du planning chargé avant l'été.

FO s'était abstenue :

- La première raison est que, pour FO, ALSTOM est en partie responsable de la sous-charge qui touche de plein fouet les salariés de production depuis fin 2016. La stratégie de délocalisation d'Alstom conduit à faire chômer sur VPF pendant que nos collègues polonais, en production, sont saturés de travail et sont obligés de sous-traiter localement certains travaux...
- La deuxième raison est que FO avait un doute sur le nombre de modulations basses par rapport aux modulations hautes envisagées par la direction (7 jours non-travaillés de modulation basse pour 10 semaines de modulation haute).

De ce fait FO, qui surveille, a vérifié en faisant ses propres calculs (voir ci-dessous).

Il s'avère que les salariés concernés auraient fait plus de 11 heures de trop de modulation haute !

FO est donc intervenue et le nombre de semaines de modulation haute a été ramené à 8 semaines au lieu de dix...

Nos calculs:

En sachant que pour la modulation haute, il est fait 1h16mn par jour de plus aux 7h24 mn habituels ce qui fait 8h40mn

1H16min x 5 = 6H20mn par semaine de plus par semaine.

10 semaines de modulation haute : 6H20minx10= 63H20min

Rappel modulation basse : (7 jours non travaillés) 7x7H24 = 51H48min

⇒ 63H20min – 51H48min soit 11H32min qui aurait été faites en trop !

A savoir sur la mutuelle GENERATION et les implants dentaires:

Le praticien doit détailler sur sa facture (ou son devis) le coût de l'implant (racine artificielle) et le coût du « pilier prothétique ». En effet les garanties sont aujourd'hui scindées en 2 parties entre l'implant et le pilier dentaire. Cette séparation a dû être faite pour être en conformité avec le réseau Itélis de GENERATION (ce qui n'était pas le cas avant).

Pour toutes inFOs complémentaires rapprochez-vous de votre délégué FO le plus proche ou contactez-nous sur www.fo-vpf.fr.